

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2009

Le vingt neuf janvier deux mille neuf, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes & MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Bernard BON, Nancy REY, Georgette ROUVRAY, Jean Paul REY, Claudine SEGERS, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Roselyne BOURRELLY, Jean VIDAL, Aurélie MUNOZ, Alain GALLET, Anne Marie MALDONADO, Marie Carmen BALSERA, Lucie ROUSSEL, Pierre NIEL, Odile GIBELIN, Françoise LLINARES.

Etaient absents : Mmes & MM. Maurice LAFFITTE, Aurélio COLLADO, Laurence DUCLOS, Pascal CANZANO, Elie BATAILLE, Jean Claude CHAPUIS, Martine BASTIDE, Jacky MENOURET.

Procurations : de M. LAFFITTE à M. BRESSOT, de M. COLLADO à Mme NAVATEL, de Mme DUCLOS à Mme MUNOZ, de M. BATAILLE à Mme GIBELIN.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Mme Nancy REY.


M. le Maire rappelle au Conseil que la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Agence (CCBTA) peut, chaque année, apporter un soutien financier aux manifestations culturelles, sportives ou économiques ayant un caractère communautaire.

M. Le Maire expose ensuite que la Commune organise chaque année, au port de plaisance, la fête de l'Europe. Cette fête a pour but de faire découvrir les spécialités de divers pays européens au travers de nombreuses activités et notamment par la présence de stands tenus par des bénévoles et artistes de Bellegarde mais aussi d'autres communes telles que Fourques, Vallabrègues et Jonquières Saint Vincent.

Le budget prévisionnel 2009 de la fête de l'Europe s'élevant à 20 830 € et cette manifestation ayant assurément un caractère intercommunal, M. le Maire demande au Conseil de solliciter l'aide financière de la CCBTA à hauteur de 5 000 €.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

-  **Sollicite** l'aide financière de la CCBTA à hauteur de 5 000 € pour soutenir la fête de l'Europe 2009.

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 30 janvier 2009

Le Maire,
Juan MARTINEZ

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
27	18	22

QUESTION N°		
09-009		
OBJET		
FETE DE L'EUROPE 2009 -		
DEMANDE DE FINANCEMENT		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
22	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
23 janvier 2009		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE

DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2009

Le vingt neuf janvier deux mille neuf, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes & MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Bernard BON, Nancy REY, Georgette ROUVRAY, Jean Paul REY, Claudine SEGERS, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Roselyne BOURRELLY, Jean VIDAL, Aurélie MUNOZ, Alain GALLET, Anne Marie MALDONADO, Marie Carmen BALSERA, Lucie ROUSSEL, Pierre NIEL, Odile GIBELIN, Françoise LLINARES.

Etaient absents : Mmes & MM. Maurice LAFFITTE, Aurélio COLLADO, Laurence DUCLOS, Pascal CANZANO, Elie BATAILLE, Jean Claude CHAPUIS, Martine BASTIDE, Jacky MENOURET.

Procurations : de M. LAFFITTE à M. BRESSOT, de M. COLLADO à Mme NAVATEL, de Mme DUCLOS à Mme MUNOZ, de M. BATAILLE à Mme GIBELIN.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Mme Nancy REY.

M. le Maire rappelle tout d'abord au Conseil que le lancement des travaux de la ZAC des Ferrières ne devrait plus tarder et que l'aménageur reste simplement dans l'attente de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Il expose ensuite que dans le cadre notamment de la réalisation de cette ZAC il y a lieu pour la Commune de réaliser un nouveau groupe scolaire mais aussi une nouvelle cuisine centrale avec restaurant scolaire.

En effet, cette nouvelle cuisine centrale avec restaurant scolaire sera notamment nécessaire afin de préparer et servir les repas qui découleront du futur groupe scolaire de la ZAC, mais aussi afin de préparer les repas des autres écoles de la Commune, actuellement préparés dans la cuisine de l'école élémentaire Batisto Bonnet qui ne répond plus vraiment parfaitement aux nouvelles exigences des services vétérinaires (cuisine trop exigüe, absence par exemple de vestiaires,...).

C'est pourquoi M. le Maire propose donc au Conseil d'approuver ce projet de réalisation d'une nouvelle cuisine centrale avec restaurant scolaire dans la future ZAC des Ferrières (coût de l'opération estimé à 1 300 000 €) et de solliciter notamment pour cela l'aide de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2009, pouvant financer de tels projets.

M. le Maire propose également d'adresser des demandes de financements complémentaires au Département et à la Région.





Le Conseil municipal,

.../...

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
27	18	22

QUESTION N°		
09-010		
OBJET		
REALISATION D'UNE CUISINE CENTRALE - ACCEPTATION DU PROJET - DEMANDE DE FINANCEMENT DGE 2009		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
22	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
23 janvier 2009		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

-  **APPROUVE** le présent projet de réalisation d'une cuisine centrale pour un montant total estimé à 1 300 000 € HT.
-  **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la DGE 2009 pour la bonne réalisation de ce projet.
-  **SOLLICITE** également l'aide du Département et de la Région.
-  **DIT** que les crédits seront prévus au Budget principal 2009.

*Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...*

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 30 janvier 2009
Le Maire,
Juan MARTINEZ*



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE

DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 janvier 2009

Le vingt neuf janvier deux mille neuf, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents : Mmes & MM. Juan MARTINEZ, Catherine NAVATEL, Bernard BON, Nancy REY, Georgette ROUVRAY, Jean Paul REY, Claudine SEGERS, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Roselyne BOURRELLY, Jean VIDAL, Aurélie MUNOZ, Alain GALLET, Anne Marie MALDONADO, Marie Carmen BALSERA, Lucie ROUSSEL, Pierre NIEL, Odile GIBELIN, Françoise LLINARES.

Etaient absents : Mmes & MM. Maurice LAFFITTE, Aurélio COLLADO, Laurence DUCLOS, Pascal CANZANO, Elie BATAILLE, Jean Claude CHAPUIS, Martine BASTIDE, Jacky MENOURET.

Procurations : de M. LAFFITTE à M. BRESSOT, de M. COLLADO à Mme NAVATEL, de Mme DUCLOS à Mme MUNOZ, de M. BATAILLE à Mme GIBELIN.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est désignée comme secrétaire de séance Mme Nancy REY.

M. le Maire expose au Conseil que l'aménageur désigné pour réaliser la future ZAC des Ferrières sur la Commune devra forcément modifier à l'intérieur de cet espace le tracé actuel des voiries et chemins.

Pour cela, M. le Maire rappelle qu'une procédure d'enquête publique préalable est nécessaire. L'objectif étant de permettre la transformation de la nature juridique et des assiettes des voiries communales et chemins ruraux dans l'emprise de la ZAC des Ferrières.



Les schémas ci-joints montrent le système actuel de desserte existant et le schéma de voirie projeté. Les futures voiries tiennent compte de l'ensemble des chemins et voiries jouxtant actuellement la ZAC, qui pourront donc ainsi continuer à être desservis par les futures voies de la ZAC.

C'est pourquoi M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver le lancement de cette enquête publique qui a pour but le déclassement de la voirie communale et l'aliénation des chemins ruraux.

Le Conseil municipal,

Vu notamment le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

-  **APPROUVE** le principe du déclassement de la voirie communale ainsi que du déclassement et de l'aliénation des chemins ruraux.
-  **DEMANDE** à M. le Maire de prescrire l'enquête publique nécessaire.

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 30 janvier 2009
Le Maire,
Juan MARTINEZ

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
27	18	22

QUESTION N°		
09-011		
OBJET		
ZAC DES FERRIERES		
-		
LANCEMENT PROCEDURE DE DECLASSEMENTS DES CHEMINS ET VOIRIE		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
22	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
23 janvier 2009		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Plan de déclassement des chemins		